

Secrétaires/élu politique: J. MOREAU / OS élu syndicat : CFDT A. LE DROGO

1. Introduction

1.A. Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2019 (avis)

Avis favorable : **CFDT, UNSA, FO, CGT, CFTC**

2.B. Département Prévention & Solidarités : nouveau Pôle Santé Social – impacts organisationnels (avis)

Ce dossier intervient suite au constat de la vétusté des 2 équipements préexistants : le restaurant social Pierre Landais et les Bains Douches municipaux. Il s'agit de réunir ces deux structures distinctes pour répondre aux besoins essentiels en mettant l'hygiène et l'alimentation à la portée de tous, au service du bien être individuel et d'une meilleure inclusion sociale.

Un bilan à 6 mois est demandé pour analyser la mise en œuvre et réajuster aux besoins les moyens.

La CFDT a suivi et porté ses revendications concernant le rapprochement des 2 établissements. Cependant, nous alertons sur les moyens alloués car ceux-ci ne nous semblent pas suffisants pour couvrir les planning et apporter un bon accueil à tous les usagers souvent en rupture sociale. Ce qui pose le problème de l'insécurité !

Abstention : **CFDT, UNSA**

Contre : **CFTC, CGT, FO**

2.C. Département Prévention & Solidarités – Direction de l'Inclusion Sociale : ajustement de l'organisation de l'éco-appart (avis)

Le Département Prévention Solidarités dispose d'un éco appartement, tiers lieu pédagogique et véritable outil en matière de précarité énergétique.

Il est donc proposé de rattacher l'éco appartement à la DIS et d'en transférer son pilotage.

Avis favorable : **CFDT, UNSA**

Abstention : **CFTC, CGT, FO**

2.D. Direction Parcours de Vie des Aînés – Pôle coordination autonomie domicile : projet de service du CLIC – organisation cible (phase 1) (avis)

Il est proposé que chaque évaluateur devienne « polyvalent » sur toutes les missions d'évaluation à domicile :

- Évaluation globale
- Évaluation dans le cadre des PAP Carsat/CMCAS
- Évaluation/ veille dans le cadre des logements Bleus

C'est la 1ère phase de réorganisation, la 2ème phase sera en 2021 et portera sur la dimension de l'accueil.

Avis Favorable : **CFDT, UNSA**

Abstention : **CFTC, CGT, FO**

2.E. Direction Relations à l'Usager – Accueil de l'usager : adaptation des horaires (avis)

Les services à l'usager que la DRU a en charge, connaissent des mutations importantes dans leurs contenus : dématérialisation de procédures, modification dans la gestion des prestations faites pour le compte de l'État, saisonnalité etc...

Intervention de la CFDT : En 2017 , ces différentes évolutions sociétales et réglementaires ont conduit la DRU à s'interroger sur l'amplitude d'ouverture au public de la mairie centrale, plus précisément sur les moyens humains mis en œuvre par rapport à la fréquentation des usagers .

De nouveau , des changements sont proposés dans ce dossier pour répondre aux besoins de la population mais à effectif constant.

Bien que la CFDT ait voté POUR ce dossier en CHSCT (l'ajustement des horaires est en faveur des agents) , nous nous sommes abstenus en comité technique car l'ouverture au public se réduit d' une heure quatre jours par semaine (du mardi au vendredi ouvert de 9h / 17h30 au lieu de 8h30 /18h) pour seulement une augmentation d'amplitude d'ouverture le lundi :(8h/19h au lieu de 8h30/18h). Même si nous sommes à l'ère du numérique , cette réduction d'ouverture 4 jours /semaine ne va pas dans le sens d'un service public de proximité, encore indispensable pour beaucoup de citoyens .

Abstention : [CFDT](#), [CFTC](#), [CGT](#), [FO](#), [UNSA](#)

2.F. Direction de la Relation à l'Usager : ajustement organisationnel dans le cadre du projet global sur la Relation à l'Usager (avis)

Le dossier soumis concerne trois services et une cellule : le service prestations administratives, le service accueil physique et téléphonique, le service courrier ainsi que la cellule de gestion de l'information.

Ces ajustements organisationnels sont créés pour répondre aux attentes des usagers , notamment sur les nouveaux réseaux numériques.

Avis favorable : [CFDT](#), [UNSA](#)

Abstention : [CFTC](#), [CGT](#), [FO](#),

2.G. Centre Post Traumatique « Citad'elles » : ajustement de l'organisation et des plannings de travail (avis)

Il est proposé de renforcer l'équipe de jour en prenant appui sur les postes déjà créés mais non pourvus pour garantir un équilibre des profils de cette équipe pluridisciplinaire : Transformation d'un poste de psychologue en un poste d'infirmier.e pour une fonction de coordinateur.trice de jour (1 ETP) , ouverture d'un poste d'ASE (1 ETP) pour compléter l'équipe de jour sur des fonctions dédiées de régulation et d'accueil social. Renforcement de l'équipe de nuit en prenant appui sur le poste déjà créé mais non pourvu (1 EJE) et en ajustant le cadre d'emploi par la transformation du poste d'EJE en un poste d'infirmier.e pour une fonction de coordinateur.trice de nuit – Extension de l'équipe de nuit de 2 à 3 postes pour la continuité de l'activité pendant les absences planifiées.

Il est aussi proposé d'adopter un nouveau planning de jour et de nuit .

Concernant ce dossier, la CFDT est intervenue en déclarant que depuis le début du projet ,nous nous inscrivons dans cette démarche, vu le manque de prise en charge des femmes violentées. Cependant nous alertons sur les moyens humains insuffisants pour accueillir dans les meilleures conditions ces femmes et leurs enfants.

Le bilan, après deux mois d'ouverture ,montre bien que nos alertes étaient fondées, ce qui nous amènent à revoir ce dossier (Après 3 semaines d'ouverture du 25/11 au 17/12 /2019, 150 femmes ont été prises en charges par citad'elles dont certaines sont venues plusieurs fois ce qui correspond à 211 entretiens et consultations individuelles et 110 appels par semaine provenant des victimes et des partenaires.)

A la réunion de préparation, nous avons pris acte des ajustements mais nous pensons que les moyens ne sont pas encore suffisants pour couvrir toutes les demandes 24h/24 et 7j/7.

Après débat, nous votons Pour, car c'est un projet fort du mandat mais nous resterons vigilants par le biais du CHSCT sur les conditions de travail des agents.

Le *Groupement d'intérêt public (GIP)* permet aux partenaires (ville de Nantes,département,ARS) de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de cette mission).

Avis favorable : [CFDT](#), [UNSA](#)

Abstention : [CFTC](#), [FO](#),

Contre : [CGT](#)

3. Direction Générale Culture

3.A. Direction du Développement Culturel : adaptation de l'organisation du secteur technique régie salles de spectacle (avis)

Pour renforcer l'animation managériale, il est proposé de faire évoluer ce service à effectif constant :

- le poste de responsable des salles de spectacle évolue vers un poste d'adjoint au chef de service avec un rattachement direct au Directeur Technique.
- le poste de régisseur des manifestations sur l'espace public évolue vers un poste de coordinateur technique des salles de spectacles.

Avis favorable : **CFDT, UNSA**

Contre : **CGT, CFTC, FO**

3.B _Musée d'Arts de Nantes : mise en place d'une astreinte de week-end pour l'équipe technique

Il s'agit de mettre en place une astreinte par roulement de 7 semaines: un membre de l'équipe technique interviendra le week-end pour réparer des incidences techniques de premier niveau (ex : vidéo projection en panne, mise en sécurité des œuvres) .

Cela évitera de fermer l'accès à une exposition temporaire durant ces moments très fréquentés.

Avis favorable : **CFDT, UNSA, FO, CFTC**

Abstention : **CGT**

4. Direction Générale Transition Ecologique Energétique Services Urbains

4.A. – DOPEA – Pôle Eau Potable – Exploitation des installations : organisation de l'activité consignation, secteur maintenance générale et secteur électrique (avis)

- **Organisation de l'activité consignation**

Afin de garantir la sécurité des agents et la continuité de production, il est proposé de dédier un effectif d'agents à la réalisation des consignations et des dépotages. Ainsi, les agents de conduite de l'usine en 3x8 ne seront plus dérangés dans leur service par les nombreuses demandes de consignations et de dépotages. L'autre intérêt majeur est de garantir, quelque soit la charge d'activité, une préparation suffisante des consignations et une réalisation rigoureuse de celles-ci.

Il est donc proposé de revoir l'organisation en ce sens, ainsi que l'organigramme du service mais à effectif constant.

Abstention : **CFDT, CFTC, CGT, UNSA**

Contre : **FO**

- **Secteur maintenance générale et secteur électrique**

L'évolution considérable du contexte technique pour la partie électricité du service exploitation des installations, ainsi que la planification pluriannuelle des chantiers de maintenance et de gros entretien et renouvellement, ont mis en avant un besoin de ressource supplémentaire de chargé d'études et travaux électriques. Pour répondre à ces besoins, il est proposé de transformer un poste d'adjoint technique en technicien « chargé des équipements électriques ». Cette évolution de poste est certes intéressante mais loin d'être suffisante vu l'ampleur des missions, c'est pour cela que la CFDT s'est abstenue sur ce dossier.

Abstention : **CFDT, UNSA**

Contre : **CGT, FO, CFTC**

4.B. – DOPEA : création d'un service numérique, cybersécurité et sûreté physique (avis)

Une meilleure maîtrise du numérique, de la sûreté informatique et de la sûreté physique pour l'ensemble des activités opérationnelles et industrielles Eau et Assainissement, expliqué en contexte, amène à proposer la création d'un nouveau service « Systèmes d'Information, Cybersécurité et Sûreté Physique » rattaché au directeur de la DOPEA.

Une culture sûreté est à renforcer avec la mise en place de ce service.

Plusieurs objectifs concomitants :

- garantir le fonctionnement, la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des systèmes d'information et des données
- assurer l'évolution des systèmes d'information en fonction des obligations réglementaires, technologiques et services à l'utilisateur
- adapter et évoluer les outils numériques des services
- avoir un Référent Sécurité des Systèmes d'Information et un référent Informatique et Liberté (RIL) pour toutes les activités opérationnelles de la DOPEA
- garantir la sécurité et la sûreté physique de l'ensemble des ouvrages et installations exploités par la

DOPEA

Avis favorable : **CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA**

4.C. – DOPEA – Pôle assainissement : - Projet du Pôle impacts organisationnels

- **Service exploitation réseau (avis)**

Il est proposé la transformation et redéploiement en interne d'un poste d'adjoint technique « agent exploitation hydrocurage assainissement » en un poste d'agent de maîtrise travaux/branchements, de façon à prendre en charge la partie terrain qui était effectuée jusqu'à présent en partie par les 2 techniciens responsables des 2 secteurs.

Ce poste d'agent de maîtrise sera polyvalent sur les 2 secteurs d'activité, ce qui permettra d'apporter de la souplesse dans l'organisation et de mieux répondre aux sollicitations et/ou urgences à gérer : planification des chantiers, suivi des travaux.

Avis favorable **CFDT**

Abstention : **CFTC, UNSA**

Contre : **CGT, FO,**

- **Service exploitation équipements (avis)**

Le Service Exploitation des Équipements a pour mission principale la préservation du milieu naturel en assurant le transport par pompage, le stockage (bassins de stockage restitution) et le traitement des eaux usées (STEU > Station de Traitement des Eaux Usées). Les différents secteurs d'activités doivent faire face à une augmentation du patrimoine et à une forte évolution réglementaire du suivi des rejets (autosurveillance, diagnostic permanent, réglementation sur les rejets des réseaux/ STEU ...) tout en respectant les exigences réglementaires de sécurité plus strictes (amiante, espaces confinés nécessitant pour tout le personnel l'obtention d'une Certificat d'Aptitudes à Travailler en Milieu Confiné et son application, ...).

Le service s'est également vu confier la mise en œuvre et le suivi des contrôles périodiques de sécurité des équipements représentant 16 typologies de contrôles différents soit 460 à 500 points de contrôles sur 186 sites exploités dont les 6 STEU. Le suivi et le maintien du patrimoine reste un enjeu fort du service et nécessite le développement de la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

Avis favorable **CFDT, CFTC, CGT, FO,**

Abstention : **UNSA**

- **Service contrôles (avis)**

Des mesures incitatives de mise en conformité des installations (contrôles de raccordement et SPANC) ont été délibérées par le Conseil Métropolitain du 13/12/2019 et ont pour conséquence de nouvelles missions à compter du 1er janvier 2020.

Une partie de ces nouvelles missions est intégrée dans les missions des agents en poste pour l'année 2020 (mise en place progressive sur l'année 2020). Une évaluation devra être réalisée au fur et à mesure de la mise en place du dispositif pour définir les charges de travail .

Avis favorable : **UNSA**

Abstention : **CFDT, CFTC, FO**

Contre : **CGT**

4.D. – DOPEA – Pôle Eau Potable – Service distribution : ajustement occasionnel des horaires de travail au sein du service comptage (avis)

En 2005, au démarrage de l'individualisation de la facture d'eau pour les organismes HLM, il a été décidé de mettre des compteurs équipés de systèmes de relèvement à distance (radio relèvement) pour permettre le relèvement des compteurs situés à l'intérieur des logements. Environ 15 000 logements ont été équipés de ce type de compteurs. Aujourd'hui, ces compteurs doivent être remplacés car la pile du système de radio-relèvement arrive en fin de vie et cela nécessite donc un accès à l'intérieur des logements concernés.

De nouveaux horaires sont proposés ce jour , après une expérimentation d'horaires plus adaptés à la présence de l'utilisateur (7h30/19h30), par roulement de 2 équipes soit 12 heures de présence . Ceci évitera aux agents de se retrouver devant une porte fermée , d'être obligé de prévenir de nouveau par courrier et de revenir !

Avis favorable : **CFDT, CFTC, FO, UNSA**

Contre : **CGT**

5. Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

5.A. – Direction de l'Espace Public : ajustement de l'organisation du service EPICE et régulation trafic (avis)

L'ouverture du centre de supervision urbain en avril 2018, le développement des aires piétonnes soumises au contrôle d'accès, les modifications continues des carrefours à feux pour améliorer la performance des transports en commun ou la sécurité routière, entraînent une croissance constante du patrimoine de régulation de trafic et de l'activité d'ingénierie du service Régulation de trafic.

il est proposé d'ajuster l'organisation du service.

- transformation d'un poste de technicien du service Régulation de trafic en poste de catégorie A « Chargé de mission régulation de trafic » (ingénieur 3.2).
- Les deux postes d'adjoints techniques « dessinateurs opérateurs » sont requalifiés en poste d'agents de maîtrise « dessinateurs projeteurs » et restent positionnés au sein de l'unité exploitation et suivi du patrimoine du service régulation de trafic, de même que le poste de dessinateur du bureau d'étude du service éclairage Public et Infrastructures de Communication Électronique.

Avis favorable : **CFDT, CFTC, CGT, UNSA**

Abstention: FO

6. Gestion de l'Emploi

6.A. – Tableau de suivi des effectifs Ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole (avis)

Avis favorable : **CFDT, UNSA**

Abstention: CFTC, CGT, FO

6.B. – Plan de formation 2020 (avis)

La programmation formation 2020 a été élaborée par la Direction Emploi Développement des Compétences en lien avec les directions opérationnelles. Celle-ci est construite à partir du recensement, réalisé auprès des directions, des besoins en formation, elle prend en compte les orientations générales définies et le bilan provisoire des actions de formation de l'année 2019. Les organisations syndicales participent à la commission emploi compétence et formation (CECF) qui se réunit en amont.

C'est dans cette instance que nous pouvons défendre vos besoins de formation.

Avis favorable : **CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA**

6.C. – Charte de bon usage du numérique applicable aux organisations syndicales (avis)

La mise en place de la charte présentée en annexe définit le rôle et l'usage des outils de communication.

Le but de ces outils est de :

- diffuser à l'ensemble des agents l'information concernant l'existence des organisations syndicales représentatives dans la collectivité.
- disposer d'une plateforme documentaire permettant aux organisations syndicales de consulter l'ensemble des documents (compte-rendus, protocoles, documents divers) et les calendriers nécessaires au bon fonctionnement du dialogue social.
- disposer d'un espace collaboratif propre à chaque organisation syndicale lui permettant de communiquer à chaque agent qui le souhaite son actualité. Cet espace est un moyen de communication très réactif qui favorise l'échange entre les agents et les organisations syndicales mais il reste contraignant et restrictif car les agents devront s'y inscrire (pas de liste de diffusion à partir de la liste des effectifs). L'envoi général d'informations syndicales, de tracts ne se fera encore que par papier, ce qui n'est pas dans la démarche de la transition énergétique.

Avis favorable : **UNSA**

Contre : CGT, FO,

Abstention : **CFDT, CFTC**